



Département  
de  
VAUCLUSE

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

**EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT**

**DECISION du PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

**DECISION N°07-2023 : MARCHES PUBLICS**

**REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE ET ELABORATION DU  
SCHEMA DE DISTRIBUTION**

**Procédure adaptée du 11 avril 2023**

**Attribution : Entreprise EURYECE**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

VU l'avis de publication sur le BOAMP le 04/02/2023 (annonce 23-16544), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 03/02/2023 et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 08/02/2023 (307203),

VU l'avis favorable rendu par la commission consultative MAPA en date du 08 juin 2023,

**CONSIDERANT** que l'opération projetée consiste à réviser le schéma directeur d'alimentation en eau potable et élaborer le schéma de distribution d'eau potable du Syndicat,

**CONSIDERANT** qu'il ressort de l'analyse des offres, effectuée le 06 juin 2023 par le directeur technique du syndicat, que la proposition de l'entreprise EURYECE, est la mieux classée au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le coût des prestations et la valeur technique,

**CONSIDERANT** que le marché à conclure en vue de l'exécution de la prestation entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché à conclure en vue de la révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable et l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable du Syndicat, à l'entreprise EURYECE, domiciliée à SAINT-PAUL TROIS CHATEAUX, pour un prix global et forfaitaire de 144 975.00 € H.T.

Cheval-Blanc, le 20 JUIN 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat

Le Président,

Gérard DAUDET

